

Le 2 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bcuillargues, convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

PRESENTS (29) : Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Frédérique VIALA, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence PONS-REYNAUD, David BELTRAN, Michèle CHAMOUTON, Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Jean-Paul FOSSEY, Sandrine CHAPUS, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Cyril FELGEROLLES, Marie-Laure ETEVE, Philippe DAUMAS, Hélène VALET-COMEYNE, Romain DUMAS, Delphine BOURGEAULT, Morgan NEPTY, Muriel BORTOLLOTTI, Cédric JOUBERT, Morgane DEPIERRE, Roger SEQUELA, Chrystelle MALLET, Aurélien CARDIN, Régine MARCHAND, Véronique CHRISTELLER, Kitaiha TOURE .

SECRETAIRE DE SEANCE : Romain DUMAS.

TERRITOIRE ENERGIE GARD-SMEG : DESIGNATION DES ELUS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-3 et L5211-7 et 8, et L2121-21,

Vu le procès-verbal des résultats de l'élection municipale du 15 mars 2026,

Vu les statuts du Territoire Energie Gard-SMEG,

Considérant que le Territoire Energie Gard-SMEG intervient dans de multiples domaines de l'énergie électrique, de sa production à son utilisation, en passant par sa distribution,

Considérant que les statuts du syndicat prévoient la représentation de chaque membre par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant que, sur proposition du rapporteur, les conseillers municipaux acceptent le vote à main levée,

Entendu l'exposé du rapporteur, Dominique BERTHUOT, Adjoint au Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A LA MAJORITE (23 POUR ET 6 CONTRE)**

- De désigner en qualité de délégués de la commune au Territoire Energie Gard-SMEG les membres du conseil municipal suivants :
 - o Titulaires : BERTHUOT Dominique, MEYRUEIS Jean-Luc
 - o Suppléants : BELTRAN David, DUMAS-LAIROLLE Julien
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Pierre TRONC.

Certifié exécutoire par Mme le Maire, compte tenu de
La réception en Préfecture le : 7/04/2026
L'affichage du : 7/04/2026

